

MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTRÉAL, MARDI, 22 AVRIL 1847.

No 31

INFORMATIONS JURIDIQUES ET CANONIQUES

SUR LA GUÉRISON DE LA SŒUR MARIE SUSANNE DUFRESNE,
Religieuse Hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

JEAN CHARLES PRINCE, par la miséricorde de Dieu, et la grâce du St. Siège Apostolique, Evêque de Martyropolis, Administrateur du Diocèse de Montréal, etc., etc., etc.

A TOUS CEUX QUI LES PRÉSENTES VERRONT, SAVOIR FESONS :

Que le trentième jour du mois de décembre, de l'année mil-huit-cent-quarante-six, sur les deux heures de l'après-midi, Nous nous sommes transporté dans une des salles du monastère de l'Hôtel-Dieu de cette ville de Montréal, en Canada, assisté de deux de nos Vénérables Frères, Vicaires Généraux de ce diocèse, savoir, messire Hyacinthe Hudon, Doyen du Chapitre de la Cathédrale de Montréal, et messire Pierre Billaudé, Chanoine Honoraire de la dite Cathédrale de Montréal et Supérieur du Séminaire de St. Sulpice de cette ville, également accompagné de messire Jean Baptiste Roupe, prêtre du même Séminaire et confesseur de la Communauté des Religieuses du même Hôtel-Dieu de Montréal; les susdits trois Révérends messieurs étant nommés pour former avec Nous un tribunal ecclésiastique.

Que là et alors, en présence d'une partie de la susdite Communauté. Nous avons appelé et introduit trois des principaux et intègres Médecins de cette cité, savoir, le Sieur Pierre Antoine Conclroy Munro, Ecuyer, médecin en exercice du dit Hôpital ou Hôtel-Dieu, depuis 1834, pratiquant depuis 1832, et actuellement Professeur de Chirurgie à l'École de Médecine incorporée par acte du Parlement Provincial, le Sieur Jean Baptiste Lebourlains, Ecuyer, médecin, pratiquant depuis 1817; et le Sieur Basile Hyacinthe Charlesbois, Ecuyer, aussi médecin, pratiquant depuis 1817; tous trois licenciés suivant la loi de cette province, et tous trois appelés aux fins de prendre une connaissance entière et personnelle d'actes et de faits à être à eux soumis, pour faire et donner sur le tout un rapport professionnel.

Étant ainsi formé et constitué en tribunal ecclésiastique et médical, Nous avons cité et fait comparaître par devant Nous la Sœur Marie Susanne Dufresne, que l'on nous avait certifié, à diverses reprises, avoir été guérie extraordinairement le dix du présent mois de Décembre; et aussi nous avons cité et fait comparaître la Révérende Mère Catherine Lacroix, Supérieure de la même Communauté; la Sœur La Dauversière, Infirmière; la Sœur Marquise, Apothicairresse, et la Sœur Fiset, Hospitalière du même Hôtel-Dieu, qui toutes, par leurs emplois et professions, devaient connaître les antécédents, les conséquents, aussi bien que les circonstances concomitantes de cette maladie et guérison. Lesquelles dites Sœurs étant présentes, après avoir tous ensemble imploré les lumières de l'Esprit Saint, par la récitation du *Veni Creator*, avec verset et oraison, Nous avons exposé le but de notre enquête et information canonique, les conditions et investigations nombreuses requises en ces sortes de procédures, et Nous avons spécialement recommandé à toutes les personnes interpellées de ne parler que suivant les strictes règles de la justice, de la vérité, et de la conviction personnelle.

Ces préliminaires accomplis, Nous avons entendu successivement, en présence des personnes ci-dessus nommées, les dépositions et déclarations des Sœurs plus haut désignées; lesquelles déclarations écrites et signées de leur main, se comportent tel que suit :

Déclaration de la Révé. Sr. Marie Susanne Dufresne.

Je certifie que ce que j'écris, je l'ai éprouvé dans ma personne.

Le neuf décembre mil-huit-cent-quarante-six, à deux heures après-midi, à la suite d'une maladie d'une quarantaine de jours, ma Sœur La Dauversière vint me présenter un scapulaire, disant qu'il était fait d'un morceau de drap de la soutane de Messire Olier. En le recevant, je le baisai, et pensai, en général, aux miracles qui sont écrits dans sa vie, et qui ont été faits par son intercession; en même tems je conçus une si grande confiance dans son crédit auprès de Dieu que je fus portée à dire intérieurement: "Je crois bien que vous pouvez me guérir, mais je demande seulement que la sainte volonté de Dieu s'accomplisse en moi."

Pensant que j'étais au dernier jour de ma vie, étant extraordinairement faible, je ne pus attacher moi-même le scapulaire sur ma poitrine. Une de nos Sœurs me rendit elle-même ce service; alors mes douleurs, qui s'aug-

mentèrent plus que jamais, me le firent entièrement oublier. Je passai la nuit et la journée du lendemain (dix décembre), dans les mêmes souffrances, et toujours dans l'oubli de la précieuse relique que j'avais le bonheur de porter sur moi. Le dix, à cinq heures du soir, on m'apporta une patate cuite dans un fourneau, ne pouvant manger aucune autre chose un peu ferme, ayant les dents toutes ébranlées, et éprouvant de grandes douleurs dans la tête, causées par le calomel que j'avais pris. Je ne pouvais me porter la main à la bouche, et j'étais si faible qu'on fut obligé de me faire boire. A sept heures et quart, on me leva, ne pouvant le faire moi-même; étant toujours dans le même état de faiblesse, on me remit dans mon lit, après qu'il fut fait. Un moment après, je sentis, depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, comme une main qui passait en pressant un peu, et aussitôt qu'elle passait, j'éprouvais un malaise très-sensible et cela dans toutes les parties de mon corps. Me sentant parfaitement bien, je m'assis seule sur mon lit, pour la première fois, depuis le commencement de ma maladie, ayant toujours été très-faible. Je me tournais sur un côté et sur l'autre, ce que je n'avais pu faire depuis que j'étais malade, et je n'éprouvais aucune douleur. Je ressentis, aussi alors pour la première fois, un grand besoin de prendre de la nourriture; j'en demandai à une de nos Sœurs; elle m'apporta un biscuit au soda, un biscotin et du miel, que je mangeai avec grand appétit; il était alors huit heures du soir. A huit heures et demie, notre Mère Supérieure vint me visiter, comme elle le faisait tous les soirs. En me voyant assise, sans être appuyée, elle me demanda comment je me portais; je lui répondis: Je suis bien, notre Mère, je suis guérie; c'est le scapulaire de M. OLIER qui m'a guérie. (C'est à ce moment seulement que je pensai de nouveau à M. OLIER; et je pris le scapulaire, le baisai, le pressai contre mon cœur, et je sentis un grand désir de porter son nom, par reconnaissance, sans cependant le manifester à notre Mère Supérieure.) Je demandai alors à notre Mère la permission d'aller entendre la Ste. Messe le lendemain. A neuf heures et demie, je m'endormis d'un doux sommeil qui dura jusqu'à une heure de la matinée du onze; alors on me donna de la bouillie que je mangeai avec beaucoup d'appétit, et aussitôt après je demandai des bas, en disant: Je me lèverai ce matin; vous, ma Sœur Marquise, vous pouvez aller vous coucher; je suis très-bien, je n'ai besoin de rien. Elle me dit qu'elle avait affaire à l'apothicairerie; je profitai du moment que j'étais seule pour me lever; je le fis sans aucune difficulté; je fis le tour de ma chambre sans appui; je sentis toutes mes jointures craquer et même les reins, si fortement que j'en fus effrayée; j'allai à la croisée et delà à la chambre de ma Sœur La Dauversière qui dormait profondément, ayant veillé la nuit précédente; je la pris dans mes bras, en lui disant: Ma Sœur, je suis guérie, je suis bien. Qui est là, dit-elle, je lui dis, c'est moi; elle reconnut ma voix et dit: Ma Sœur Dufresne! Oui, c'est moi; aussitôt elle se leva en me disant: Je vais vous reconduire à votre lit. Cette chère Sœur était si saisie, si tremblante, qu'au lieu de me soutenir, je la soutenais moi-même. Je me couchai, et deux heures sonnèrent. Alors je pleurai beaucoup, et éprouvai des sentimens de reconnaissance, de surprise, d'étonnement et de confiance dont je ne pus me rendre compte à moi-même. A trois heures, je repris mon sommeil jusqu'à cinq heures; alors je demandai à manger; on me donna un biscuit au sucre et une tasse de lait que je pris avec plaisir. A sept heures, je me levai, et je me revêtis de mes habits religieux pour aller entendre la sainte messe qui se disait à sept heures et quart; je restai à genoux pendant les principales parties de la messe, sans être fatiguée; ensuite je restai à la même place pour entendre la psalmodie de l'office qui se dit après la messe; pendant ce tems, je me préparai à me confesser. M. Roupe, notre confesseur, vint vers huit heures et demie, et je fis ma confession toute entière à genoux. Entre neuf et dix heures, M. Munro, notre médecin, vint faire sa visite à l'infirmerie; j'allai au-devant de lui et lui dis: Docteur, je suis bien. Hé bien, ma Sœur, répondit-il, je serais moins surpris de vous voir morte que de vous voir comme je vous vois. A une heure après-midi, j'allai au noviciat; ensuite je fus à l'avant-chœur de l'infirmerie pour réciter les litanies de St. Joseph, en union avec la Communauté qui était au chœur. Dans l'après-midi, je fus à ma cellule; pour m'y rendre, il me fallait monter un escalier de vingt-un degrés, ce que je fis sans aucune difficulté; et un instant après je descendis le même escalier avec la même facilité. Dans la même journée, je fus dans un des appartemens de l'Hôpital voir une personne, et pour m'y rendre je fus obligée de descendre un escalier de vingt-trois degrés; en revenant je montai le